

SRCAE Picardie

Jeudi du développement durable
du 23 juin 2011

Rappel de la démarche d'élaboration adoptée

Anne CROISSANDEAU, Conseil régional de Picardie
Fabien DOISNE, DREAL Picardie

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



ADEME



explicit



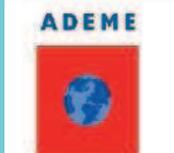
www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

Présentation de la démarche d'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie



PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE

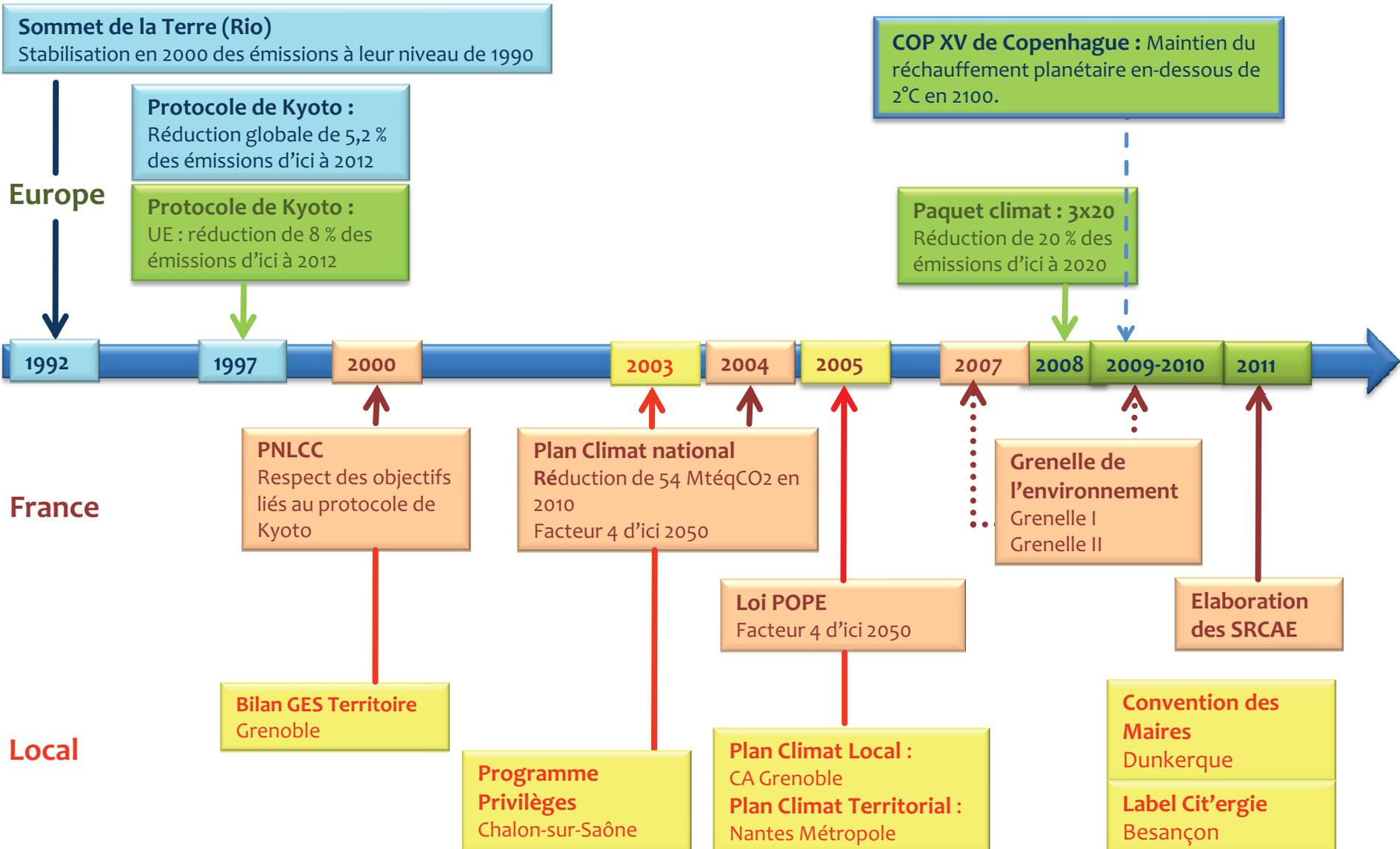
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Le cadre de référence énergie-climat

Monde



Les objectifs nationaux : le paquet énergie climat européen adapté au contexte territorial

Objectif communautaire : « 3 x 20 en 2020 », adopté par le Conseil européen en 2007 et décliné sur le territoire national :

- 17% réduction des émissions de GES entre 1990 et 2020.
- 23% d'énergies renouvelables en 2020
- 20% (indicatif) d'amélioration de l'efficacité énergétique en comparaison avec les tendanciels 2020.

Des objectifs nationaux ambitieux qui nécessitent la mobilisation des collectivités territoriales :

Une stratégie régionale pour répondre à ces enjeux : **les SRCAE**

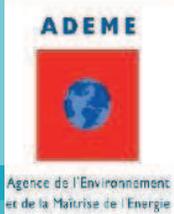


La lutte contre la pollution atmosphérique en Picardie

- Le Plan Régional de la Qualité de l'Air a été institué par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle (loi LAURE) de l'énergie du 30 décembre 1996.

En Picardie :

- ❖ 1er **Plan régional de Qualité de l'air** élaboré par la DRIRE et adopté en 2002 pour une durée de 5 ans
- ❖ Compétences transférées au Conseil régional qui a entamé son évaluation en 2007
- ❖ Mis à jour et orientations à intégrer au document final du SRCAE



Le contenu du SRCAE

Plan général du SRCAE et de son annexe Schéma éolien :

- Rappel des engagements internationaux et nationaux
- Bilan énergie-climat de l'existant qui décline les spécificités régionales et les enjeux régionaux pour chaque thématique
- Scénarios énergie-climat prospectifs à l'horizon 2020

Objectifs et orientations du schéma

- Détermination des modalités de mise en œuvre du schéma et des indicateurs de suivi et d'évaluation
- Annexe présentant les zones favorables au développement de l'énergie éolienne et leurs capacités d'accueil

Rendu : le schéma sera accompagné de représentations graphiques et cartographiques



Cadre juridique du SRCAE

- Le SRCAE est élaboré conjointement par le Préfet de région et le président du Conseil régional après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements (*articles L. 222-1 du Code de l'environnement*).
- Les SRCAE doivent être adoptés avant le 13 juillet 2011 (*article L.222-3 du Code de l'environnement*).
- Les SRCAE doivent être soumis à la consultation publique pendant un délai minimum d'un mois (*articles L. 222-2 du Code de l'environnement*)
- Le schéma fait l'objet d'une évaluation et peut être révisé au terme d'une période de 5 ans.



Le SRCAE : à l'interface de démarches nationales et locales

Plan national d'adaptation

Plan particules

Plan National Biodiversité

PCET national

Prend en compte

SRCAE

SR Energies
Renouvelables

PRQA

SR Eolien
(Opposabilité)

Est compatible

PCET

PPA

Définit

des orientations d'adaptation
et d'atténuation aux CC

des orientations de maîtrise
de la consommation d'énergie

des normes locales de qualité
de l'air

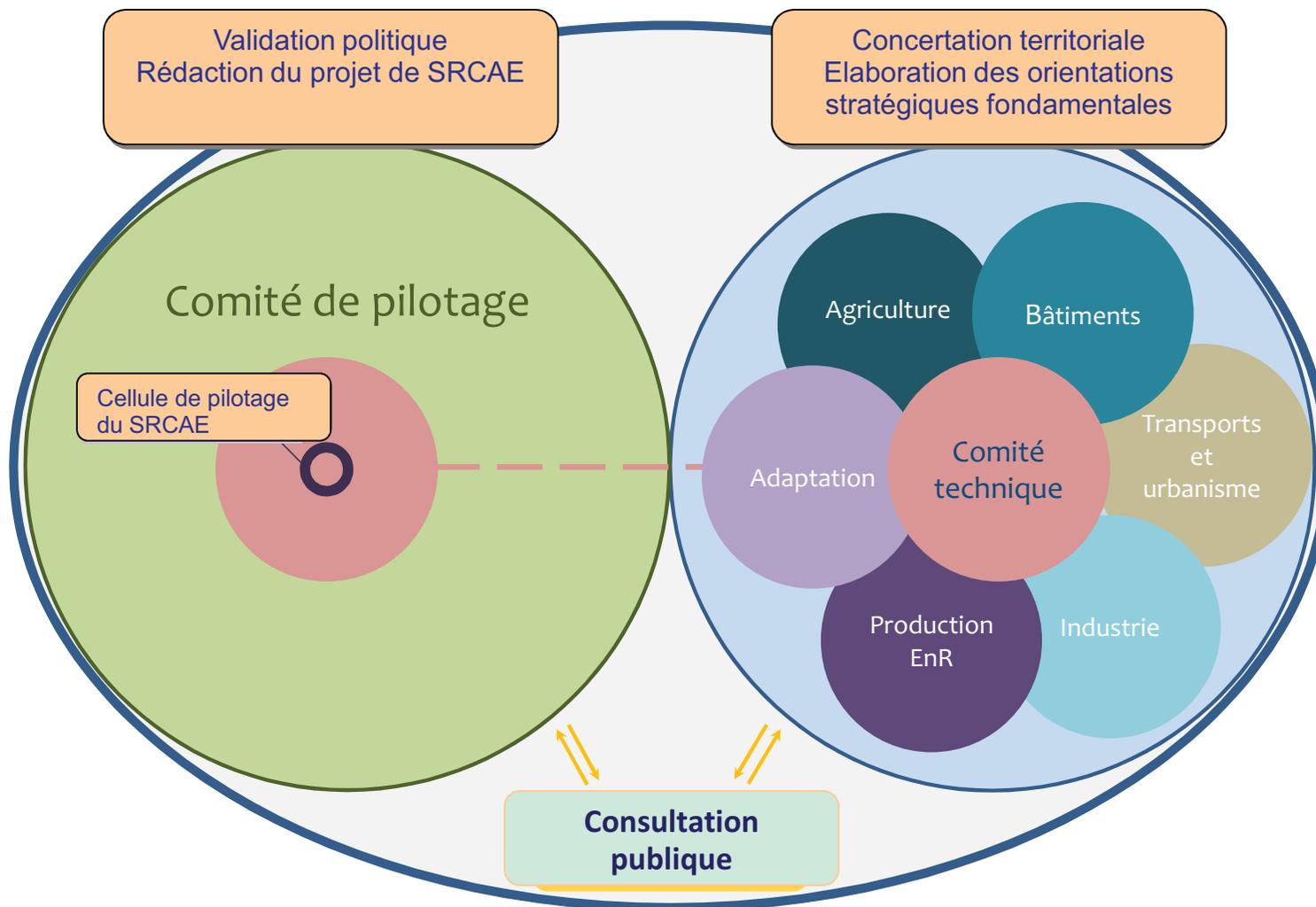
des objectifs de potentiel de
production EnR



ADEME



Dispositif d'élaboration du SRCAE Picardie



PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Élément central de l'élaboration du SRCAE : la concertation

Une concertation en trois étapes

Deux journées d'échanges et de débats avec les acteurs territoriaux

- **Objectif** : permettre l'expression des acteurs institutionnels sur les problématiques 'climat-air-énergie'
- **Méthode** : organisation de 2 journées de travail, articulées autour d'ateliers thématiques permettant mettre en évidence les attendus et objectifs de chaque secteur
- **Première journée** : vendredi 11 février 2011
- **Seconde journée** : 5 mai 2011

Une journée dédiée aux collectivités territoriales

- **Objectif** : prendre particulièrement en compte les problématiques des CL, en première ligne sur les questions 'Climat Air, énergie,'
- **Méthode** : organisation d'une journée de travail spécifique
- **Date** : 26 mai

Un site Internet Collaboratif

- **Objectif** : prolonger le débat, permettre une expression dans la durée, au-delà des sessions de concertation
- **Méthode** : mise en ligne d'un site collaboratif très simple d'utilisation et ouvert à tous les participants de la concertation



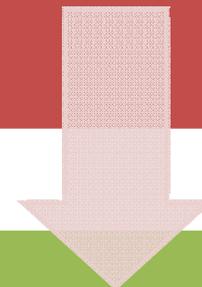
Etapes de la concertation au travers des ateliers thématiques

Diagnostic
partagé &
Stratégie

Février 2011

Première réunion des ateliers thématiques :
Présentation de l'état des lieux énergie-climat et du volet Air en Picardie; identification des principaux enjeux sectoriels, définition d'axes stratégiques

Production : Axes stratégiques pour lune démarche air climat énergie régionale



Orientations
pour une
démarche
air énergie
climat

Mai 2011

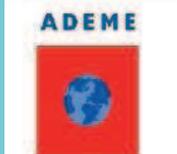
Deuxième réunion des ateliers thématiques :

Présentation des résultats de l'exercice de prospective ; Validation des orientations stratégiques sectorielles ; identification des pistes d'actions permettant l'atteinte des objectifs sectoriels

Production : Propositions d'orientations et de mesures classées par axe stratégique



PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

La plateforme collaborative :

www.srcae-picardie.fr

The screenshot shows the website for the SRCAE Picardie platform. At the top, there are logos for the French Republic, the Region of Picardie, and the Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie en Picardie. A navigation menu includes 'Accueil', 'Groupes de travail', 'Newsletters', 'Téléchargements', 'Liens', and 'Contact'. The main content area is titled 'Le SRCAE' and contains text about the 2010 law and the regional objectives for 2020 and 2050. A sidebar on the right features a user profile section with 'Bienvenue nkhier,' and 'Mes groupes' listing six workshops. A search bar is also present. On the left side of the page, there are vertical logos for the French Republic, the Region of Picardie, and ADEME.

Allez au contenu | Charte d'accessibilité

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie en Picardie

Accueil Groupes de travail Newsletters Téléchargements Liens Contact

» Accueil

Le SRCAE

Le cadre du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie a été défini par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II). Le SRCAE fait l'objet d'une élaboration sous la double autorité du Préfet de région et du Président du Conseil régional.

Ce schéma vise à définir des objectifs et des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales et devront faciliter et renforcer la cohérence régionale des actions engagées par ces collectivités territoriales.

La démarche du SRCAE Picardie

La démarche a été lancée en Picardie par la première réunion de l'Instance de concertation (ICO) de territorialisation du Grenelle le 13 janvier 2010. L'ICO est constituée sur le modèle du Grenelle à 5 (ONG, Etat, collectivités locales, représentants des employeurs et des salariés) l'essentiels des acteurs du territoire dont les choix auront un rôle sur les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques en la Picardie. Cette instance constitue la réunion d'ateliers de travail sectoriels. Les orientations sont in fine validées par un Comité de pilotage constitué de la préfecture de région, du Conseil régional, des préfectures de département et des conseils généraux, ainsi que le l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ce travail s'appuie sur un Comité technique chargé de conduire l'ensemble des travaux.

L'élaboration du schéma nécessite également de s'appuyer sur des études spécifiques sur les enjeux de l'adaptation aux effets du changement climatique et sur l'élaboration de scénarii permettant d'apprécier l'effet des mesures envisagées.

Les travaux seront menés dans 4 ateliers de travail :

- » **Atelier 1 : Agriculture, forêt, biodiversité**
- » **Atelier 2 : Bâtiment et ENR dans le bâtiment**
- » **Atelier 3 : Transports et urbanismes**
- » **Atelier 4 : Industrie, agro-ressources et production d'énergie**
- » **Atelier 5 : Production EnR**
- » **Atelier 6 : Adaptation**

Bienvenue nkhier,

Mon profil
Déconnexion

Mes groupes

Atelier 1 : Agriculture
Atelier 2 : Bâtiment et ENR dans le bâtiment
Atelier 3 : Transports et urbanismes
Atelier 4 : Industrie et agro-ressources
Atelier 5 : Production EnR
Atelier 6 : Adaptation

Recherche

» recherche avancée

Conçu et édité par explicit



Mécanisme de la démarche SRCAE

1^{ère} Plénière



Inter Plénière



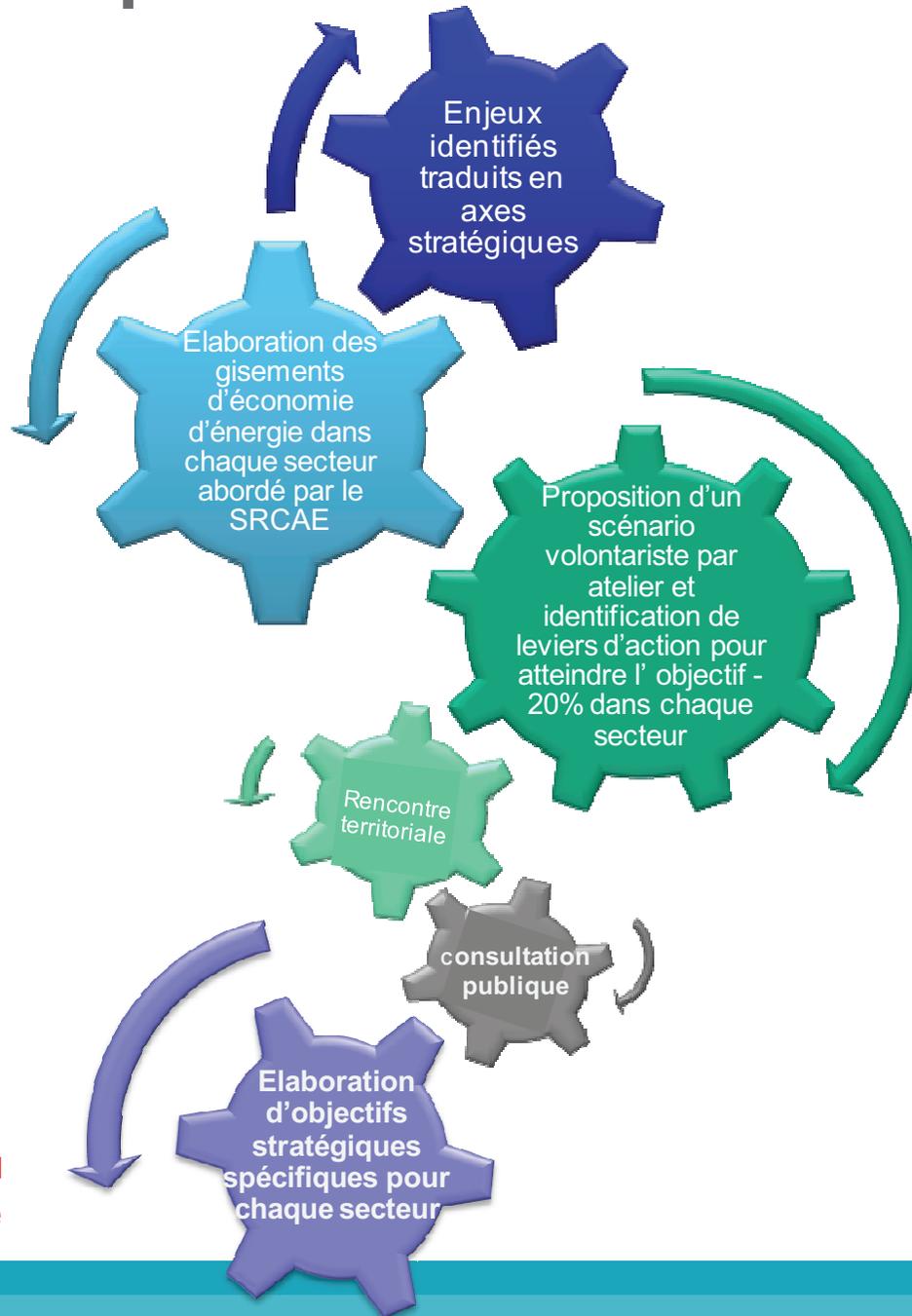
2^{ème} Plénière



Inter Plénière



Projet finalisé du
SRCAE Picardie



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

**MERCI
DE
VOTRE ATTENTION**



PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

